

## Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 51

Séance du : 16 décembre 2022

Objet : Demande d'aide sociale

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 12 décembre 2022

Date d'affichage : 21 décembre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Christophe TARY - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoit SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - Mme Cécile DRUAUX - M. Serge SCHMIT - M. Robin LHENRY.

**ABSENTS** : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) - M. Maxime VAUTHIER (pouvoir à Mme Claudine DELAITRE) - M. Johann BOUGARDIER (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) - M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Christophe TARY) - M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

La Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Saône sollicite une aide financière d'un montant de 500 € pour un habitant de la commune, pour l'aménagement de son habitation à la suite de problèmes de santé.

M. le Maire propose d'accorder cette aide financière, la somme étant déjà prévue au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une aide financière d'un montant de 500 € (cinq cents) à l'administré concerné au titre du fonds de secours d'urgence prévu au budget communal.

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA